

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Relations avec les Collectivités Locales
04 13 31 64 67

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Participation du Conseil départemental au budget de fonctionnement 2020 de
l'Entente pour la forêt méditerranéenne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, espaces naturels, chasse et pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis 1963, le Département adhère à l'Entente pour la forêt méditerranéenne-Valabre (sise Centre Francis Arrighi, Domaine de Valabre, RD7 13120 Gardanne) afin de concourir, avec 14 Conseils départementaux et 14 Services d'Incendie et de Secours, à la protection de la forêt méditerranéenne.

Cet établissement public dont l'enjeu majeur est la préservation des espaces naturels et des personnes face aux risques naturels et technologiques, concentre ses actions aux travers de quatre principaux domaines d'intervention :

- l'information et la prévention contre les feux de forêts,
- les formations aux métiers de la Sécurité Civile,
- les essais et la recherche au service des opérationnels,
- les nouvelles technologies et la géomatique.

L'Entente s'appuie sur quatre pôles :

- L'école d'application de sécurité civile qui forme aux métiers divers de la sécurité civile (près de 3 500 stagiaires accueillis chaque année),
- Le Centre d'essais et de recherche qui évalue, expérimente les outils, les moyens, les équipements et les process relatifs aux risques majeurs,
- Le pôle nouvelles technologies pour la gestion du risque,
- L'information et la prévention pour faire émerger une culture du risque (incendies de forêt, écosystème, gestion durable des peuplements...).

Conformément à la décision adoptée en conseil d'administration du 23 janvier 2020, Monsieur Jacky GÉRARD, Président de l'Entente a saisi le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, aux fins de versement de la contribution au titre de son adhésion pour l'année 2020, dont le montant s'élève à 211 032 €

Cette contribution englobe la part du Conseil départemental ainsi que celle du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL